



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes
Issuing Office – Bureau de délivrance
Citoyenneté et Immigration Canada
Service de l'approvisionnement et des contrats
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 1L1

Title – Sujet	
Services de révision, de traduction de textes modifiés, de lecture comparative et de contrôle de la qualité concernant les rapports à l'intention du Parlement préparés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
CIC-151165 AMD 4	17 janvier 2020
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à	Time Zone Fuseau horaire
2:00 PM on – le 4 mars 2020	HNE
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toute question à :	
IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction :	
Voir aux présentes	
Delivery required – Livraison exigée	
Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
_____ (type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____ Signature	_____ Date

LA MODIFICATION 4 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO CIC - 151165 VISE:

1. A fournir des précisions et des réponses aux questions des soumissionnaires éventuels.
2. A modifier Partie 4, Section 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires.

1. Questions et Réponses :

Question 4	Pour le point C3, combien d'exemples de traduction doit-on mettre en avant car il n'y pas cette parties dans les critères cotes?
Réponse 4	Selon la DDP, les points sont attribués en fonction du nombre moyen d'années d'expérience en révision et en lecture comparative. Ils ne sont pas attribués en fonction du nombre de traductions réalisées; la seule exigence concernant la preuve de traduction est décrite dans le critère O3.
Question 5	Au point O4, vous demandez des exemples de projets pour les ressources : « Le soumissionnaire doit présenter de façon claire les renseignements suivants : le nom du client de la ressource, les rapports ou les documents pour lesquels la ressource a assuré la prestation de services de révision, de lecture comparative ou de traduction ainsi que les dates (mois) auxquelles la ressource a assuré la prestation de ces mêmes services. » Mais au point O1, O2 et O3, vous demandez aussi des exemples de projets pour ces même ressources. Donc, devons-nous répéter tous les exemples soumis aux points O1,O2 et O3 sous le point O4 ou voudriez-vous d'autres exemples?
Réponse 5	Les mêmes exemples peuvent être utilisés, s'il y a lieu.
Question 6	La LVERS exige que chaque ressource possède une cote de fiabilité, mais il ne semble pas y avoir d'exigence à ce chapitre pour l'entreprise. Est-ce exact?
Réponse 6	C'est exact, seules les personnes doivent avoir une cote de fiabilité.
Question 7	Les documents seront-ils classifiés Protégé B? Si oui, cette classification s'appliquera-t-elle à tous les rapports?
Réponse 7	Aucun document ne sera classifié Protégé B.
Question 8	Pour le critère O2, on indique que les rapports peuvent être les mêmes que ceux déjà présentés au critère O1. S'agit-il d'un scénario où les rapports révisés au critère O1 ont fait l'objet d'une lecture comparative aux fins d'assurance de la qualité après la révision? Ou des rapports ayant fait l'objet d'une lecture comparative seulement peuvent-ils être utilisés pour le critère O1? Veuillez préciser.
Réponse 8	Pour la première question : oui, il s'agit d'un scénario où les rapports révisés au critère O1 ont fait l'objet d'une lecture comparative aux fins d'assurance de la qualité après la révision. Pour la deuxième question : les rapports ayant fait l'objet d'une lecture comparative seulement ne peuvent pas être utilisés pour le critère O1.
Question 9	Pour le critère O3, il semble que les soumissionnaires doivent démontrer leurs <u>années</u> d'expérience en donnant des exemples de rapports. C'est difficile, car d'innombrables tâches auront été réalisées sur 5 ans. Les soumissionnaires peuvent-ils fournir des exemples d'ententes contractuelles pour de tels services afin de démontrer les années d'expérience (et donner quelques exemples de rapports en même temps)?



Réponse 9	O3 à été modifiée. Veuillez consulter la partie 2 plus bas pour les changements à O3.
Question 10	Le critère O1 indique que quatre (4) exemples de révisions doivent être fournis pour chaque ressource proposée. Le critère O2 indique qu'au moins deux (2) ressources doivent être présentées, ce qui signifie qu'au moins huit (8) exemples doivent être fournis pour que le critère soit respecté. Est-ce exact?
Réponse 10	Ce n'est pas le cas. Une seule (1) des deux (2) ressources doit avoir effectué des lectures comparatives.
Question 11	Aux critères C1 et C2, il est indiqué que les trois (3) premiers rapports (dans chaque cas) seront évalués en fonction de leur compte de mots. Veuillez confirmer que ce principe s'appliquerait aux trois (3 sur 4) premiers rapports fournis pour la première ressource, mais ne s'appliquerait pas aux autres. Les soumissionnaires peuvent-ils aussi désigner les projets de la liste qui devraient être évalués?
Réponse 11	Les soumissionnaires peuvent présenter les projets dans l'ordre selon lequel ils souhaitent qu'ils soient évalués.
Question 12	Nous aurions une question sur le compte d'heures effectué pour ce point-ci (référence pages 50-56) : « La révision du français comprend la lecture comparative de l'anglais et du français et la traduction des changements, s'il y a lieu. » Comment est-ce qu'on peut quantifier la traduction des changements car ceci est un élément très changeant de document à document. Autre question sur ce même point, confirmez-vous que notre compréhension est bonne pour le compte de mots sur cette ligne, on doit évaluer la révision du document en français et aussi évaluer la révision comparative de l'anglais et du français?
Réponse 12	Pour la première question : on encourage les soumissionnaires à faire leur meilleure estimation pour la traduction et à s'appuyer sur leur expérience de la révision pour déterminer le délai maximal estimé requis. Pour la deuxième question: oui, votre compréhension est bonne.
Question 13	Pouvez-vous nous confirmer que vous accepterez si le nombre d'heures fluctue en raison de l'incertitude quant au nombre de mots à traduire?
Réponse 13	Selon la base de paiement, le niveau d'effort est une estimation qui doit être fondée sur le nombre estimé de mots pour chaque rapport ministériel. S'il y a une fluctuation du nombre de mots, il est normal que le nombre d'heures varie. Par contre, le nombre d'heures ne doit pas dépasser les heures cités dans le DDP.
Question 14	Confirmez-vous que la tarification à l'heure va prévaloir pour la facturation et que les dépassements d'heures seront acceptés si justifiés?
Réponse 14	Nous confirmons que le tarif horaire ferme précisé dans la soumission est fixe; il restera le même pendant toute la durée du contrat. Toute exigence d'heures supplémentaires au-delà de ce qui est indiqué dans la soumission sera abordé si nécessaire après l'attribution du contrat.

2. **Supprimer** Critère technique obligatoire O3 et le **remplacer** par :

Numéro	Critère technique obligatoire	Satisfait	Non satisfait	Renvoi à la proposition (n° de page)
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) ressource proposée* a effectué des traductions de l'anglais vers le français pour au moins quatre (4) rapports** comptant au moins 4 000 mots*** au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit inclure, dans un tableau, le nom de la ressource proposée, le nom du rapport et l'exercice financier pour lequel il a été rédigé, le nom de l'organisation pour laquelle le travail a été réalisé et le compte de mots du rapport traduit.</p> <p>*Pour l'ensemble de la soumission, il doit y avoir au moins deux (2) et au plus six (6) ressources proposées.</p> <p>**Il peut s'agir des rapports mentionnés aux critères O1 ou O2 ou de tout autre rapport non technique du gouvernement du Canada. Les rapports techniques peuvent comprendre, entre autres, les guides, documents ou rapports scientifiques, informatiques, financiers ou opérationnels. Les guides, documents ou rapports techniques ne seront pas jugés valides.</p> <p>***Le compte de mots doit être celui de la version anglaise du rapport.</p>			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.